

Compte-rendu du groupe de travail

Plaines ouvertes agricoles

Mercredi 28 mars 2012, 9h30 – 12h30, salles Aunis et Saintonge, DREAL, Poitiers

Rappel de l'ordre du jour

1. La démarche SRCE, rappels et contenus ; place et attendus des ateliers dans la démarche d'élaboration ;
2. Retour sur le séminaire et présentation des sous-trames validées ;
3. Avancement des travaux sur les enjeux : présentation des fiches de synthèse en cours d'élaboration ;
4. Principes méthodologiques d'identification de la TVB ;
5. Réservoirs de biodiversité et couches SIG à mobiliser ;
6. Liste d'espèces à considérer.

Synthèse des échanges

- La sous-trame « plaines ouvertes agricoles » doit prendre en compte les éléments de bocage ; une densité de haie devra être définie, en lien avec les ORGFH.
- Les fiches de synthèse devront être revues : plaine représentative, identification des pressions...
- Concernant les données, la réflexion sur la prise en compte des terres arables, les zones viticoles, les plaines vallonnées et boisées doit être approfondie.
- Le vocabulaire utilisé en écologie du paysage devra être revu et adapté à la sous-trame (modulation des notions de compacité, naturalité ?).
- Les données du RPG de 2011 seront utilisées, sans réaliser de comparaison avec 2009.
- Les différents échanges montrent les besoins de retravailler sur la liste d'espèces, en intégrant par exemple des espèces non patrimoniales, clarifiant la position à tenir sur les espèces végétales.

Décisions et/ou suites de la réunion

- Il est attendu de la part des participants de l'atelier
 - des compléments par rapport aux données SIG utilisées. Y-a-t-il d'autres données exploitables à notre échelle de travail ?
 - des propositions / critiques par rapport à l'utilisation des espèces dans la définition des réservoirs de biodiversité (RB) (les espèces utilisées pour la définition des corridors seront examinées ultérieurement) : espèces indicatrices d'une sous-trame et espèces permettant de préciser et spatialiser les RB ;
 - Pour ce faire la proposition de liste des données SIG et de liste des espèces sera tout d'abord finalisée par la DREAL puis mise en ligne sur le site TVB. Un mail d'information sera envoyé aux participants dès que ce sera fait.
- Le prochain atelier pourrait avoir lieu à la mi-mai et portera sur les réservoirs de biodiversité

Structures représentées et personnes présentes

Organisme	Nom
Agence MTD A	Hubert D'AVEZAC DE CASTERA
Agence MTD A	Caroline BOUSQUET
Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest	Eric GUINARD
Chambre d'Agriculture de la Vienne	Jean LAMOUREUX
Conseil Régional Poitou-Charentes, service agriculture	Anne-Laure REIX
Conseil Régional Poitou-Charentes, service biodiversité	Anne-Sophie CHAPLAIN
Coopératives Agricoles de Poitou-Charentes	Vincent DREVET
Direction Départementale des Territoires de la Charente	Anne-Marie GALLO-CHOLLON
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Héloïse MAUROUARD
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Catherine MENARD
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Aurore PERRAULT
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Alain VEROT
Fédération Régionale des Chasseurs	Michel CHAUVIN
Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural en Poitou-Charentes	Damien DESCHAMPS
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	Jean-François BERTHOME
Ligue pour la Protection des Oiseaux, Centre d'Elevage pour la préservation des Oiseaux de Plaine	Carole ATTIE

Relevé détaillé des échanges en séance

La démarche SRCE, rappels et contenus ; place et attendus des ateliers dans la démarche d'élaboration

- Dès l'introduction, Jean LAMOUREUX, de la Chambre d'Agriculture 86 demande la date des prochaines réunions des groupes thématiques. Il demande à être averti des réunions trois semaines à l'avance afin que les participants puissent s'organiser dans leur planning.
- La date des prochaines réunions n'est pas fixée pour le moment mais elles auront lieu courant juin 2012, pour laisser le temps au Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest de proposer les premiers éléments de modélisation, ainsi que d'appréhender les difficultés cartographiques rencontrées sur les sous-trames.

Retour sur le séminaire et présentation des sous-trames validées

Jean LAMOUREUX réagit sur les termes employés de « diversification des cultures ». La diversification n'est pas un terme adéquat, les termes de diversité des sols ou des usages des sols sont plus appropriés.

Avancement des travaux sur les enjeux : présentation des fiches de synthèse en cours d'élaboration

- Jean LAMOUREUX s'interroge sur la nature des éléments pris en compte pour la sous-trame « plaines ouvertes agricoles » et si le bocage y est intégré. La connexion entre les éléments de la sous-trame « systèmes bocagers » et de la sous-trame « plaines ouvertes » est importante à considérer.
- Alain VEROT de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes explique que seuls les grands ensembles de la sous-trame « plaines ouvertes agricoles » sont présentés ici, mais qu'effectivement d'autres éléments sont à intégrer comme par exemple certains éléments du bocage. Il sera nécessaire de fixer le curseur du linéaire de haies définissant les zones bocagères par rapport aux milieux ouverts. L'arbitrage sera effectué selon des critères biologiques (à partir de références bibliographiques notamment) afin de caractériser le seuil selon l'occupation du sol : 75 ml/ha en prairie ou 100ml/ha en culture.
- Jean LAMOUREUX rappelle la nécessité de clarifier les définitions des éléments constitutifs de la sous-trame plaines ouvertes agricoles. A ce sujet, de nombreuses discussions ont eu lieu à l'occasion de l'élaboration des ORGFH (Orientations Régionales pour la Gestion de la Faune et de ses Habitats), sur le choix des seuils. Ils ont également mis en avant différents types de bocage.
- Anne-Marie GALLO-CHALLON, de la Direction Départementale des Territoires de la Charente, note qu'il manque la plaine de Villefagnan en Charentes dans l'exposé des différentes plaines issues de l'inventaire des paysages de la Région Poitou-Charentes.
- Michel CHAUVIN, de la Fédération Régionale des Chasseurs du Poitou-Charentes confirme qu'un quart nord-ouest du département de la Charente est essentiellement constitué de plaines ouvertes. La Plaine de Villefagnan est en effet plus représentative que d'autres plaines citées dans l'exposé (Plaine de Villebois-Lavalette).
- Carole ATTIE, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, remarque que les vignes ne sont pas identifiées comme des éléments constitutifs (espaces ouverts) des plaines ouvertes agricoles. Elle pense qu'il faudrait les ajouter.
- Il manque aussi les zones viticoles, les plaines vallonnées et les plaines boisées dans la définition des plaines ouvertes agricoles. Il convient d'ajouter plusieurs entités paysagères définies par l'inventaire des Paysages.
- Jean LAMOUREUX évoque les pressions liées à la sous-trame « plaines ouvertes agricoles » notamment les structures des exploitations agricoles qui évoluent et s'agrandissent en dehors des bourgs. Ces extensions d'exploitations sont perçues comme négatives.
- Catherine MENARD de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes évoque la nécessité de délocaliser les sièges d'exploitation ou bâtiment hors des bourgs (ICPE) mais qu'il convient d'éviter le mitage du territoire. Le réseau routier dense (A83 et A10) et le développement des parcs éoliens sont également des pressions sur les plaines mais aussi sur le bocage à noter et à prendre en compte.
- Comme le rappellent Alain VEROT et Anne-Marie GALLO-CHOLLON, la LGV et la N10 sont des infrastructures autorisées, ces éléments apparaîtront comme des éléments fragmentants dans les différentes sous-trames croisées de l'état des lieux du SRCE.

- Jean LAMOUREUX précise qu'effectivement il existe des pressions. Cependant, l'objectif de ces discussions sur les pressions ne doit pas s'orienter vers la stigmatisation des acteurs économiques.
- Le SRCE présente un état des lieux, les enjeux régionaux et les pressions associées aux sous-trames, il s'agit seulement d'un diagnostic.

Principes méthodologiques d'identification de la TVB

Principes méthodologiques généraux

- Dans la présentation des principes méthodologiques, le principe de naturalité définit dans les principes de l'écologie du paysage fait débat. Comment peut-on parler de naturalité sur une plaine ouverte agricole ? Il est rappelé à la salle qu'il s'agit de principes généraux. Alain VEROT indique que l'indice de naturalité est lié à la pression humaine. Pour mémoire, une zone urbaine est moins naturelle qu'une prairie.
- Eric GUINARD précise que la notion d'hétérogénéité dans les principes de l'écologie du paysage a été oubliée dans l'énoncé des principes de l'écologie du paysage. Un espace hétérogène est considéré comme plus riche en matière de biodiversité qu'un espace homogène.
- Carole ATTIE indique que la densité d'herbe dans un milieu ouvert peut-être un indicateur des réservoirs de biodiversité (RB).
- L'indice de surface et compacité utilisé pour la modélisation n'apparaît pas forcément adapté aux milieux ouverts qui restent des milieux avec peu de végétation et des éléments linéaires. Cependant, Carole ATTIE souligne l'intérêt de cet indice pour les zones fragmentées.
- Pour illustrer l'indice de surface-compacité, plus on a de grande surface, plus il y a une facilité à mettre en place des espèces de plaines. Cette notion est donc intéressante à prendre en compte.

Principes de modélisation

- Carole ATTIE demande comment s'effectue l'analyse de déplacement des espèces ? Comment connaît-on les modes de déplacement des espèces ? Pour elle, il faut se référer à l'éthologie des espèces.
- Eric GUINARD répond qu'un coefficient de friction sera attribué à chaque milieu en fonction de l'espèce considérée.
- Anne-Sophie CHAPLAIN de la Région Poitou-Charentes s'interroge sur la distinction des espèces utilisées pour identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
- En réponse, Alain VEROT rappelle qu'il existe une distinction possible entre les espèces utilisées pour définir les RB et les corridors écologiques. Les espèces peuvent potentiellement être utilisées 2 fois. Il faut connaître les modes de déplacement de ces espèces et donc choisir celles pour lesquelles on dispose des données.
- De plus, il est rappelé que l'atlas cartographique du SRCE ne sera pas « zoomé » de manière plus précise à une autre échelle que celle du rendu fixé au 1/100.000ème. Pour les espèces on devra parler des outils de préconisation ; par exemple si on est dans une zone bocagère, certaines espèces indicatrices du milieu ouvert devront être prises en compte. Cependant, à une échelle plus précise, il faudra prendre les autres espèces connues pour identifier la TVB locale.

- Jean LAMOUREUX précise le terme de chemins qui peut être ambigu. « Chemin » est un terme utilisé pour les chemins enherbés mais aussi pour les corridors écologiques en tant que chemin emprunté par les espèces.
- Carole ATTIÉ s'interroge sur la prise en compte des terres arables irriguées pour identifier les plaines ouvertes agricoles. Eric GUINARD vérifiera si la notion de « périmètre d'irrigation » est prise en compte dans les données de Corine Land Cover.

Réservoirs de biodiversité et couches SIG à mobiliser

- Jean LAMOUREUX indique que la densité de chemins doit être traitée à l'échelle locale, Eric GUINARD rappelle que la densité de chemin permet de qualifier les réservoirs de biodiversité. En fonction de la densité, les chemins peuvent être impactants ou intéressants. Par ailleurs, toujours selon la densité, ils peuvent être positifs pour les milieux ouverts mais négatifs dans les milieux fermés ou inversement. Lors d'une prochaine réunion, des seuils seront proposés pour définir la densité de chemins.
- Jean LAMOUREUX propose l'utilisation des données sur les arbres isolés et bosquets. Ces éléments sont intéressants mais Eric GUINARD soulève le problème de disponibilité des données à l'échelle régionale.
- Carole ATTIÉ demande si les données sur les éoliennes sont prises en compte dans les milieux ouverts. Eric GUINARD confirme que ces données sont prises en compte pour les oiseaux migrateurs et chiroptères. Alain VEROT précise que la DREAL dispose des données (parcs autorisés, parcs en cours d'instructions,...). De plus, il existe un schéma régional éolien qui doit être approuvé avant le 30 septembre prochain. L'objectif de la région est de 1700 MW avec 2 MW par éolien.
- Carole ATTIÉ évoque les données RPG. Eric GUINARD utilise les données de 2009 mais les données de 2011 sont disponibles. L'utilisation des données du RPG 2011 permettrait de mettre en avant les éléments fixes par rapport à 2009. Carole ATTIÉ explique la différence entre les données 2009 et 2011 : Dans les données du RPG 2009, quand un îlot est déclaré en blé, il s'agit de la culture prédominante mais pas forcément de la culture de l'ensemble de l'îlot, contrairement au RPG 2011 qui indique le pourcentage de culture au sein d'un îlot. Il est donc judicieux de prendre les données 2011 du RPG sans faire de comparaison entre les années puisque la comparaison ne fait ressortir que les cultures dominantes.
- Carole ATTIÉ s'interroge sur la BP Topo Végétation, à savoir si les éléments sont de nature surfacique ou linéaire. Eric GUINARD indique que les éléments sont linéaires après traitement de la BP Topo par dissociation.
- M. Vincent DREVET des Coopératives Agricoles de Poitou-Charentes est d'accord pour caractériser les milieux ouverts par les espaces toujours en herbe, mais s'il s'agit du blé, quelle qualification est donnée au blé ?
- Eric GUINARD indique en réponse l'intérêt d'intégrer des cultures fixes dans le modèle. Alain VEROT indique qu'il est intéressant d'identifier la diversité des cultures qui sont en rotation par rapport à celles qui sont « fixes ».

Corridors écologiques

- Alain VEROT rappelle qu'il a été demandé d'illustrer et de mettre en évidence l'influence des différents critères utilisés dans la modélisation des corridors écologiques.

- Eric GUINARD explique que la modélisation du « chemin de moindre coût » reste un chemin potentiel du déplacement d'une espèce pour une sous-trame. Une autre modélisation peut-être réalisée mettant en avant la dispersion des espèces. La dispersion représente le rayonnement des déplacements de l'espèce.
- Carole ATTIÉ demande si l'identification des corridors écologiques à l'échelle régionale pour de espèces à faible rayon de dispersion est possible ? La cartographie du 1/100.000 favorise des espèces ayant un fort potentiel de déplacements à l'échelle régionale.
- Michel CHAUVIN de la Fédération des Chasseurs de Poitou-Charentes a une nuance à apporter sur le déplacement des espèces. Certains départements doivent gérer le développement de populations de cerf qui causent d'importants dégâts agricoles. La LGV, par son caractère fragmentant, peut faciliter la gestion des populations de cerf réalisée par la Fédération des Chasseurs de Poitou-Charentes en évitant la colonisation des secteurs de plaine.
- La DREAL regrette cette idée car la LGV est une barrière fragmentante aux déplacements des autres espèces. L'adaptation de clôtures au passage de la grande faune peut bénéficier au passage d'autres espèces plus petites.
- Alain VEROT explique que le SRCE a vocation à conserver et restaurer des corridors mais la problématique est également à prendre en compte. La restauration de certains corridors écologiques favorisera également le déplacement d'espèces invasives. La gestion et le recul des espèces invasives est possible si les noyaux de biodiversité des espèces endémiques sont maintenus voire recréés.
- Carole ATTIÉ souhaite des précisions sur la prise en compte du cerf. Pour Michel CHAUVIN, il s'agit d'adapter les passages sur les secteurs les plus importants et ne pas favoriser une colonisation supplémentaire dans les zones déjà sensibles.

Liste d'espèces à considérer

- Anne-Laure REIX de la Région Poitou-Charentes demande d'où vient la liste d'espèces. Héloïse MAUROUARD de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement rappelle que la liste a été fournie par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Il s'agit d'une liste à l'échelle nationale, certaines espèces ne concernent pas la région Poitou-Charentes. La prochaine liste d'espèces sera révisée dans ce sens.
- Toutes les espèces appartenant à la liste TVB PC MNHN doivent être affectées à la sous-trame dont elles sont les plus indicatrices. Eric GUIANRD dispose des données issues du réseau national d'aires protégées.
- Par exemple, les chasseurs ont des données sur les tourterelles ; il ne s'agit pas d'une espèce patrimoniale mais qui peut être tout de même être utilisée en tant qu'espèce indicatrice.
- Le CETE explique que sur la liste des espèces, la flore n'apparaît pas. En effet, les Conservatoires Botaniques Nationaux n'ont pas donné de réponses sur une liste d'espèces végétales pour les continuités écologiques.
- Carole ATTIÉ explique qu'il est possible de prendre en compte les espèces végétales en parlant des banques de graines. Alain VEROT signale le travail sur un atlas régional sur les plantes messicoles en région Poitou Charentes.
- Michel CHAUVIN demande si le lièvre est un indicateur de la sous-trame « Plaines ouvertes ». Le lièvre est présent dans tous les secteurs de plaines. L'Œdicnème criard peut être présent sur des milieux anthropisés ou dégradés. Dès lors, quel est le caractère indicateur de cet oiseau ?

Par ailleurs, le Busard cendré n'est pas présent dans la liste. Comme le précise Eric GUINARD, les espèces doivent être indicatrices de la qualité des milieux.

- Après l'identification des espèces indicatrices des milieux, la question des moyens de gestion mis en place dans le cadre de l'élaboration du SRCE est posée.
- Alain VEROT rappelle qu'il y a déjà une mise en cohérence des politiques publiques. Région et État ont des politiques d'aide spécifiques : par exemple la région Poitou-Charentes dispose de crédits sur la préservation/restauration des mares et il existe également des crédits de l'État pour la restauration de continuités écologiques.
- Pour Michel CHAUVIN, l'intérêt des milieux ouverts réside dans les éléments fixes du paysage. En Charente, la Fédération des Chasseurs de Poitou-Charentes réalise des diagnostics sur des espèces chassables, les potentialités d'aménagements sont ensuite identifiées.
- Alain VEROT rappelle que le SRCE présentera une cartographie à l'échelle du 1/100.000ème, il n'y aura pas de cartographie à des échelles plus locales, il s'agira d'approche plus locale complémentaire hors du cadre du SRCE.
- Carole ATTIE demande quelle est la logique d'un corridor écologique : créer une « autoroute » entre deux RB (avec éventuellement des « aires d'autoroute ») ou offrir de nouvelles capacités de recolonisation et de favoriser le brassage génétique ?
- Alain VEROT répond qu'il y a la notion de création « d'autoroutes », ce à quoi Carole ATTIE répond que c'est impossible à faire à un niveau régional.